



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION  
n° 2022 - 03 - 08

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le **13 AVR. 2022**

ID : 085-200023778-20220407-DL\_2022\_03\_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 31 mars, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Thomas PERROCHEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI.

**Pouvoirs :** Dominique MALARY à Laurent BOUDELIER / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Nicole BOULINEAU.

Dominique SIONNEAU est désignée secrétaire de séance.

**Affectation des résultats de fonctionnement 2021**

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2021 de chacun des budgets de la Communauté de Communes, de la manière suivante :

**Budget Principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	30 795 516,22 €	13 717 453,59 €	3 385 070,00 €
Recettes	32 407 552,61 €	16 666 422,63 €	2 597 223,00 €
<b>Résultats</b>	<b>1 612 036,39 €</b>	<b>2 948 969,04 €</b>	<b>- 787 847,00 €</b>

Le Compte Administratif 2021 du budget principal présente au 31/12/2021 un excédent de fonctionnement de 1 612 036,39 €, un excédent d'investissement de 2 948 969,04 € et un déficit sur les restes à réaliser de 787 847 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 1 612 036,39 €

**Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	736 640,51 €	1 993 590,58 €	
Recettes	736 640,51 €	158 288,21 €	
<b>Résultats</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 1 835 302,37 €</b>	

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » présentant un résultat de fonctionnement nul, il n'y a donc pas d'affectation à réaliser.

**Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégauillère »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	112 965,45 €	210 515,53 €	
Recettes	102 656,19 €	58 341,66 €	
<b>Résultats</b>	<b>- 10 309,26 €</b>	<b>- 152 173,87 €</b>	

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Ensemble Immobilier Bégauillère présentant un déficit de fonctionnement de 10 309,26 € et un déficit d'investissement de 152 173,87 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 10 309,26 €.

**Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	64 775,70 €	61 214,63 €	
Recettes	38 683,99 €	20 843,37 €	
<b>Résultats</b>	<b>- 26 091,71 €</b>	<b>- 40 371,26 €</b>	

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Pépinière d'Entreprises présentant un déficit de fonctionnement de 26 091,71 € et un déficit de la section d'investissement de 40 371,26 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 26 091,71 €.

**Budget Annexe « SPANC »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	141 442,46 €		
Recettes	140 807,22 €		
<b>Résultats</b>	<b>- 635,24 €</b>		

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe SPANC présentant un déficit de fonctionnement de 635,24 €, il est proposé de l'affecter comme suit :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 635,24 €

**Budget Annexe « Assainissement »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	6 229 318,47 €	653 462,64 €	384 107,65 €
Recettes	6 647 168,75 €	2 907 729,88 €	26 293,12 €
<b>Résultats</b>	<b>417 850,28 €</b>	<b>2 254 267,24 €</b>	<b>- 357 814,53 €</b>

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement présente au 31/12/2021 un excédent de fonctionnement de 417 850,28 €, un excédent d'investissement de 2 254 267,24 € et un déficit sur les restes à réaliser de 357 814,53 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 417 850,28 €

**Budget Annexe « Assainissement Régie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	5 113 162,25 €	14 798 021,92 €	1 449 883,73 €
Recettes	10 846 161,82 €	10 794 747,76 €	852 664,91 €
<b>Résultats</b>	<b>5 732 999,57 €</b>	<b>- 4 003 274,16 €</b>	<b>- 597 218,82 €</b>

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Régie présente au 31/12/2021 un excédent de fonctionnement de 5 732 999,57 €, un déficit d'investissement de 4 003 274,16 € et un déficit sur les restes à réaliser de 597 218,82 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 5 732 999,57 €

**Budget Annexe « REOMI »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	9 136 046,88 €	622 647,84 €	1 956 695,94 €
Recettes	10 587 767,74 €	5 019 063,18 €	786 953,75 €
<b>Résultats</b>	<b>1 451 720,86 €</b>	<b>4 396 415,34 €</b>	<b>- 1 169 742,19 €</b>

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe REOMI présente au 31/12/2021 un excédent de fonctionnement de 1 451 720,86 €, un excédent d'investissement de 4 396 415,34 € et un déficit sur les restes à réaliser de 1 169 742,19 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 1 451 720,86 €

**Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2021
Dépenses	306 684,48 €	1 442 224,99 €	
Recettes	501 471,16 €	304 746,10 €	
Résultats	194 786,68 €	- 1 137 478,89 €	

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie présentant un excédent de fonctionnement de 194 786,68 € et un déficit d'investissement de 1 137 478,89 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 194 786,68 €.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 1612-13 et L2121-31 et L. 5216-1 et suivants,

Vu les comptes de gestion et Comptes Administratifs 2021,

Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 mars 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (3 abstentions),

DECIDE :

**Article unique** : d'approuver l'affectation des résultats 2021, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI »
- Budget annexe « Ports »

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 12 avril 2022

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 AVR. 2022
- de l'affichage le : 13 AVR. 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 13 AVR. 2022

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).